COMMUNE DE MONTREUX

1820 Montreux

Soumis le 2026-10-19 10:36:18
Soumis par Agathange Schell
Référence 000010-039196

Demande d'autorisation d'abattage d'arbres/ de haies d'urgence

Informations personnelles du requérant

Informations personnelles

Je suis :	personne requérant l'autorisation

La personne requérant l'autorisation :

Société	Compagnie de Chemin de Fer Montreux - Oberland Bernois
Nom	schell
Prénom	agathange
Rue	Che des Vuarennes
Numéro	27
Code Postal	1820
Localité	Montreux
Num. de téléphone	0782490433
Email	agathange.schell@efsj.ch

Propriétaire

Nom	Krochmann
Prénom	Ingrid
Rue	-
Numéro	-
Code Postal	1211
Localité	Geneve 70
Num. de téléphone	0782490433
Email	agathange.schell@efsj.ch

Motif de la demande

Arbre N°1

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Arbre en bordure de ligne MOB
Parcelle N°	3623
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	66
Nombre	1
Hauteur (en m)	8

Essence (Genre et espèce)	Merisier
Etat sanitaire	Déperissant
Description de l'urgence demandée :	Arbre dépérissant menaçant la ligne du MOB et ses usagers. D'après la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF 742.101, 2018), la compagnie ferroviaire a en effet l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de l'exploitation (articles 19 et 21).

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	-
Essence (Genre et espèce)	-
Nombre	1
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	Taxe compensatoire souhaitée
Deuxieme arbre	☑

Arbre N°2

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Arbre en bordure de ligne MOB
Parcelle N°	3623
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	154
Nombre	1
Hauteur (en m)	20
Essence (Genre et espèce)	Bouleau
Etat sanitaire	Mort
Description de l'urgence demandée :	Arbre mort menaçant la ligne du MOB et ses usagers. D'après la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF 742.101, 2018), la compagnie ferroviaire a en effet l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de l'exploitation (articles 19 et 21).

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	-
Essence (Genre et espèce)	-
Nombre	1
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	Taxe compensatoire souhaitée
Troisième arbre	☑

Arbre N°3

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Arbre en bordure de ligne du MOB
Parcelle N°	3623
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	219
Nombre	1
Hauteur (en m)	24

Essence (Genre et espèce)	Cyprès
Etat sanitaire	Déperissant
Description de l'urgence demandée :	Arbre menaçant la ligne du MOB et ses usagers. D'après la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF 742.101, 2018), la compagnie ferroviaire a en effet l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de l'exploitation (articles 19 et 21).

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	-
Essence (Genre et espèce)	-
Nombre	1
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	Taxe compensatoire souhaitée
Quartième arbre	☑

Arbre N°4

Situation de l'arbre (lieu-dit, adresse et n° parcelle) :	Arbre en bordure de ligne du MOB
Parcelle N°	3623
Circonférence du tronc à 1m du sol (cm)	167
Nombre	1
Hauteur (en m)	24
Essence (Genre et espèce)	Cyprès
Etat sanitaire	Déperissant
Description de l'urgence demandée :	Arbre menaçant la ligne du MOB et ses usagers. D'après la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF 742.101, 2018), la compagnie ferroviaire a en effet l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de l'exploitation (articles 19 et 21).

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Parcelle N°	-
Essence (Genre et espèce)	-
Nombre	1
Description détaillée des raisons rendant impossible la plantation compensatoire	Taxe compensatoire souhaitée
Cinquième arbre	☐

Arbre N°5

Plantation compensatoire (v. art. 21, al. 2 RLPrPNP)

Les travaux sont réalisés par :	une entreprise

Nom de l'entreprise réalisant les travaux

Nom de la société	Entreprise forestière Pierre Porchet
Email	info@porchet-foret.ch
Num. de téléphone	077 233 00 22
Rue	-
Numéro	-
Code Postal	1350
Localité	Orbe
Plan (ou croquis) indiquant la position des végétaux concernés	MOB_Plan zone HF Sonzier coupe Krochmann.pdf
Photos de l'ensemble des végétaux concernés	photos (1).jpeg
Autre	Défaut dadresse Krochmann.png

Signatures

Document annexe pour les signatures	Signature.png

La signature autorise les personnes assermentées du service des espaces publics de la Commune de Montreux à pénétrer dans la·les parcelle·s, même en l'absence du propriétaire, afin d'étudier la présente requête.

Validé par : (Visa + date)

Resp. espaces verts : 23.10.2026

Chef(fe) service : 23.10.2026

Municipal(e) : 28.10.2026

Affichage au pilier public

Du 29.10.26 **au** 27.11.26

MOB
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREUX OBERLAND BERNOIS

Entretien sylvicole aux abords des voies
Ligne(s) : MOB - Secteur Sonzier
Zone hors forêt

Plan de situation

Date: 30.07.2026

Echelle: 1:500

ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@elsj.ch

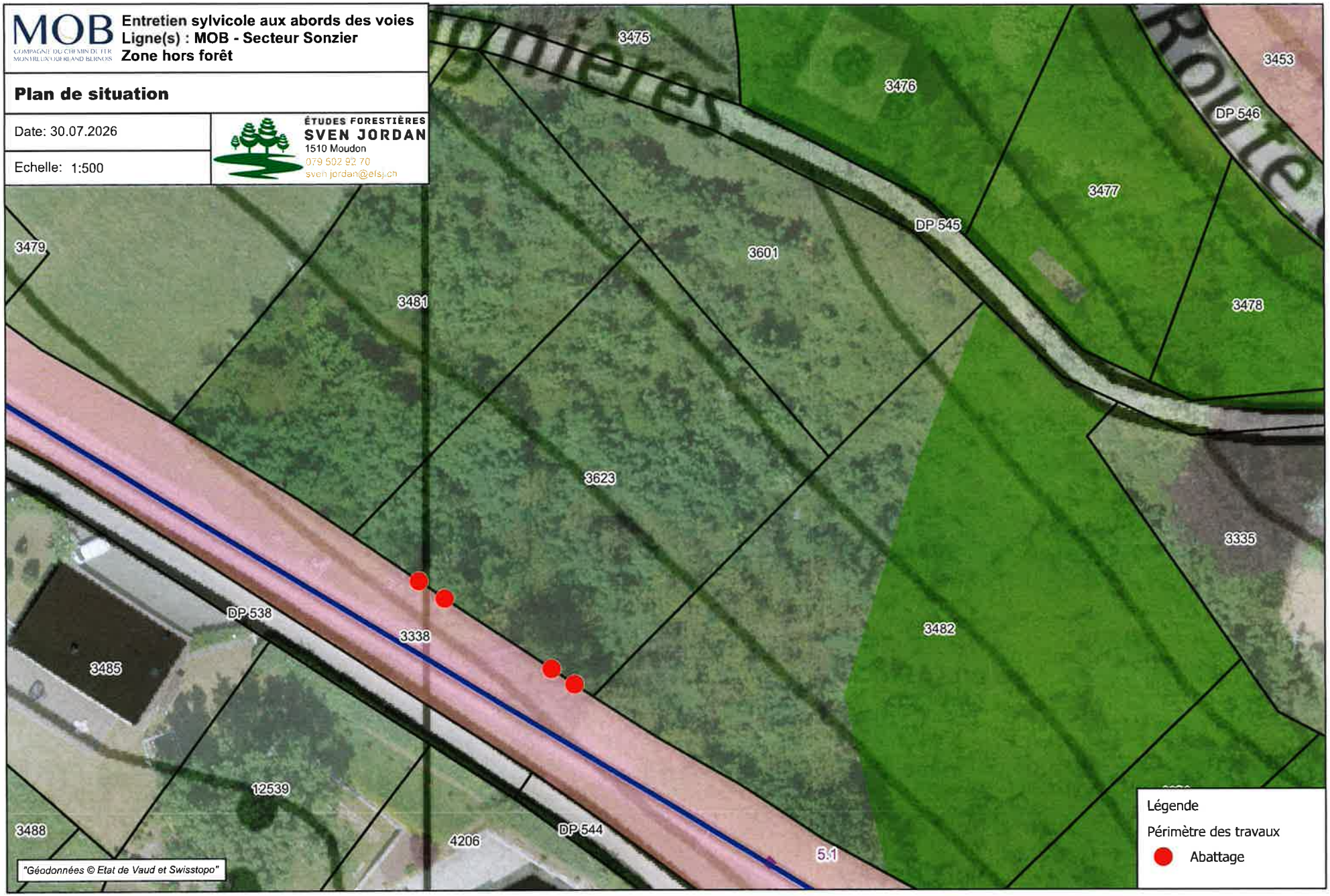

P